

# Résolution sur le pouvoir des Soviets en Ukraine

Résolution du 29 novembre 1919 du Comité central du P.C.R. (b), adoptée par la VIIIe Conférence pan-russe du Parti le 3 décembre 1919.<sup>1</sup>

V.I. Lénine / Christian Rakovsky

Source: VKP(b) v rezolyutsiyakh i resheniyakh s'yezdov, konferentsiy i plenumov TSK, [Le PCUS(b) dans les résolutions et décisions des congrès, conférences et plénums du Comité central] Moscou, 1940, pp. 316-318. Œuvres de Lénine, vol. 39, p. 334 (éd. Russe). Extraits en français publiés dans: «Études Soviétiques», n° 289, avril 1972, pp. 20-21. Traduction et note MIA.

Sur la question de l'attitude à observer envers le peuple travailleur d'Ukraine qui se libère de l'invasion momentanée des bandes de Dénikine, le Comité central du P.C.R. décide :

1. En appliquant rigoureusement le principe du droit des nations à disposer d'elles-mêmes, le C.C. juge nécessaire de confirmer une fois de plus que le P.C.R. persiste à reconnaître l'indépendance de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

2. Considérant comme incontestable pour tout communiste et tout ouvrier conscient la nécessité d'une l'union la plus étroite de toutes les républiques soviétiques dans leur lutte contre les forces menaçantes de l'impérialisme mondial, le Parti communiste russe estime que les ouvriers et les paysans travailleurs ukrainiens décideront définitivement eux-mêmes des formes de cette union.

3. À l'heure actuelle, les rapports entre la R.S.S. d'Ukraine et la R.S.F.S.R. sont définis par les liens fédératifs, à partir des décisions du Comité exécutif central pan-russe du 1er juin 1919 et du Comité exécutif central d'Ukraine du 18 mai 1919.

4. La culture ukrainienne (langue, enseignement, etc.) ayant été étouffée pendant des siècles par le tsarisme et les classes exploiteuses de Russie, le C.C. du P.C.R. charge tous les membres du Parti de

---

<sup>1</sup> Selon certaines sources, le projet de cette résolution fut rédigé par Lénine et discuté le 21 novembre 1919 par le Comité central du Parti Communiste de Russie, qui l'a ensuite transmis à une commission composée de membres du CC du PCR (b) et du CC du Parti communiste (bolchevique) d'Ukraine pour une rédaction finale. Le 29 novembre, le projet, auquel la commission n'aurait apporté que des modifications mineures, fut définitivement adopté par le Comité central et publié le 2 décembre sous le titre « Résolution du Comité central du PCR (b) sur le pouvoir des Soviets en Ukraine ». Le texte fut alors adopté par la VIIIe Conférence du PCR (b) le 3 décembre 1919. À propos de cette résolution, dans son rapport à la IVe Conférence du Parti Communiste d'Ukraine, Rakovsky a quant à lui déclaré : « Grâce à notre insistance, une résolution sur la question ukrainienne, préalablement élaborée par le Comité central du Parti communiste d'Ukraine en collaboration avec le Comité central du Parti Communiste pan-russe, fut soumis à la [VIIIe] Conférence pan-russe du PCR. À partir de cette résolution, nous sommes allés plus loin : nous avons repris ses dispositions fondamentales et les avons concrètement développées. C'est ainsi que les thèses sur les rapports entre la Russie et l'Ukraine ont été élaborées. Cette question, qui avait fait l'objet l'année dernière de plusieurs discussions mais était restée ouverte, a maintenant reçu une solution définitive. » (Letopis Revolyutsii, n°1 (10), janvier-février, 1925, p. 65).

contribuer par tous les moyens à éliminer tout obstacle au libre développement de la langue et de la culture ukrainiennes.

Puisque à la suite de siècles d'oppression, on observe parmi les couches arriérées des masses ukrainiennes des tendances nationalistes, les membres du P.C.R. ont pour devoir de montrer à leur égard la plus grande tolérance et prudence, en leur expliquant fraternellement l'identité des intérêts des masses laborieuses d'Ukraine et de Russie.

Les membres du P.C.R. sur le territoire de l'Ukraine doivent promouvoir dans la pratique le droit des masses laborieuses à étudier et à être éduquées dans leur langue maternelle dans toutes les institutions soviétiques, en combattant par tous les moyens possibles les tentatives de reléguer par des mesures artificielles la langue ukrainienne au second plan et en s'efforçant, au contraire, à transformer la langue ukrainienne en un instrument d'éducation communiste des masses laborieuses.

Il faut prendre des mesures immédiates pour garantir que dans toutes les institutions soviétiques il y ait suffisamment d'employés possédant la langue ukrainienne et pour que, dans l'avenir, tous les employés puissent s'expliquer en ukrainien.

5. Il est nécessaire d'assurer la liaison la plus étroite entre les institutions soviétiques et la population paysanne autochtone du pays ; à cette fin, établir pour règle que dès l'introduction des comités révolutionnaires et des soviets, la majorité des représentants de la paysannerie laborieuse y soit associée, en assurant l'influence décisive des représentants des paysans pauvres

6. Étant donné qu'en Ukraine, plus encore qu'en Russie, la paysannerie constitue la masse prédominante de la population, la tâche du pouvoir soviétique en Ukraine est de gagner la confiance non seulement des paysans pauvres, mais aussi des larges couches de la paysannerie moyenne, dont les intérêts véritables sont étroitement liés au pouvoir soviétique. En particulier, tout en conservant les principes fondamentaux de la politique alimentaire (achat du blé par l'État à des prix fixes, *prodrazviorstka [confiscation des surplus]*), il est nécessaire d'adapter avec soin les modalités de sa mise en œuvre aux conditions de la campagne ukrainienne.

La tâche immédiate de la politique du ravitaillement en Ukraine doit être de prélever les d'excédents de blé dans une quantité strictement limitée, celle nécessaire à l'approvisionnement des Ukrainiens pauvres, des ouvriers et de l'Armée rouge. Lors de la collecte des surplus, il convient d'accorder une attention particulière aux intérêts de la paysannerie moyenne, en la séparant strictement des éléments koulaks. Il est nécessaire de démasquer auprès de la paysannerie ukrainienne le caractère contre-révolutionnaire de l'accusation démagogique selon laquelle la préoccupation de la Russie soviétique est de s'accaparer le blé et les autres denrées alimentaires de l'Ukraine au seul profit de la Russie.

La participation la plus large possible de la paysannerie pauvre et moyenne au travail d'administration dans tous les domaines devrait être le devoir des agents du pouvoir central, de tous les travailleurs du parti, des instructeurs, etc.

Dans le même but d'établir un véritable pouvoir ouvrier et paysan, des mesures doivent être prises immédiatement pour empêcher que les institutions soviétiques ne soient envahies par des éléments de la bourgeoisie urbaine ukrainienne, étrangers à la compréhension des conditions de vie des larges masses paysannes, et qui se cachent souvent sous la bannière du communisme.

La condition indispensable à l'admission de ces éléments tant dans les rangs du Parti que dans les institutions soviétiques doit être la vérification préalable de leur capacité de travail et de leur dévouement pratique aux intérêts des travailleurs, en particulier au front, dans les rangs de l'armée. Partout, et en toutes circonstances, ces éléments doivent être soumis au strict contrôle de classe du prolétariat.

Comme l'expérience l'a montré, la grande quantité d'armes circulant en Ukraine parmi la population rurale se concentre inévitablement, avec la désorganisation des éléments pauvres, entre les mains des koulaks et des éléments contre-révolutionnaires. Au lieu de la dictature des travailleurs, cette situation conduit à la domination effective du banditisme koulaks. En conséquence, la première tâche de la construction soviétique en Ukraine est de récupérer toutes ces armes et de les remettre entre les mains de l'Armée rouge des ouvriers et des paysans.

7. La politique agraire doit être menée en accordant une attention particulière aux intérêts de l'économie agraire de la paysannerie pauvre et moyenne.

La tâche de la politique agraire en Ukraine est la suivante :

1) Liquidation complète de la propriété foncière restaurée par Dénikine, avec transfert des terres aux paysans sans-terre et aux petits propriétaires.

2) Les fermes collectives soviétiques ne devraient être établies que dans les limites strictement nécessaires, en respectant les intérêts vitaux de la paysannerie locale.

3) En ce qui concerne le regroupement des paysans en communes, artels, etc., suivre strictement la politique du Parti, qui ne permet aucune coercition à cet égard, en laissant exclusivement le libre choix aux paysans eux-mêmes et en punissant sévèrement toute tentative d'introduire la moindre coercition dans ce domaine.

Publié le 2 décembre 1919.